



Municipalité de Lotbinière

Initiales du Maire
Secrétaire-Trésorière

PROCÈS-VERBAL SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2015.

Séance extraordinaire, tenue le quinzième jour du mois de juin, l'an deux mille quinze, 19 heures, au 7440 Marie-Victorin, Lotbinière.

Présences : Monsieur Jean Bergeron
 Monsieur Philippe Jean
 Monsieur Gérald Lemay
 Monsieur Pierre Lemay
 Madame Christine Lévesque
 Monsieur Robert Lortie

Formant quorum, sous la présidence de monsieur Maurice Sénécal, maire.

Madame Valérie Le Jeune, directrice générale & secrétaire-trésorière, participe à la rencontre à titre de secrétaire-trésorière.

Ouverture de l'assemblée

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Projet de mise à niveau du terrain des Loisirs
3. Entente entre la municipalité et Les Loisirs Inc. concernant la gestion du terrain utilisé par l'organisme
4. Projet d'aménagement du Parc des Navigateurs
5. Période de questions : règlement # 178-2007 de la municipalité de Lotbinière
6. Levée de l'assemblée.

97-2015 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Jean Bergeron,
Appuyé par madame Christine Lévesque,
Et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel modifié avec l'ajout du point 4.

98-2015 Projet de mise à niveau du terrain des Loisirs

Attendu que l'organisme Loisirs de Lotbinière Inc présente le projet de mise à niveau du terrain des Loisirs;
Attendu que ce projet comprend la mise en place d'une nouvelle clôture ceinturant le terrain de balle existant, la réfection du perré sur une longueur de 185 mètres, du drainage du terrain au complet ainsi que la mise à niveau des aires de jeux des enfants par l'ajout de matériel;

Attendu que ce projet à réaliser par les Loisirs Lotbinière Inc. a comme objectif de faire la mise à niveau des installations actuelles devenues désuètes au fil des ans et que l'objectif est de rendre les lieux sécuritaires et offrir une meilleure plate-forme aux jeux existants et à procéder éventuellement à l'ajout de nouveaux équipements;

Il est proposé par monsieur Philippe Jean,
Appuyé par madame Christine Lévesque,
Et résolu unanimement d'appuyer le présent projet présenté par «Loisirs de Lotbinière Inc». Pour ce faire, la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus au projet, sous présentation, le cas échéant, du plan triennal d'immobilisations et du rapport annuel des coûts d'entretien. Le conseil municipal mandate aussi la directrice générale à fournir une aide cléricale pour la présentation et le suivi des dossiers auprès de l'organisme. La municipalité se réserve le droit de réviser le présent projet advenant une fin de non-recevoir de la part du ministère.

99-2015 Entente entre la municipalité et «Les Loisirs Inc.» concernant la gestion du terrain utilisé par l'organisme

Attendu que la municipalité veut officialiser la délégation de sa compétence pour la gestion du terrain utilisé par l'organisme «Loisirs de Lotbinière Inc.» offrant des activités de loisirs à la population et ce, depuis plus de 40 ans;

Attendu qu'il y a lieu d'établir une entente de partenariat entre la municipalité et «Loisirs de Lotbinière Inc.»;

Attendu que cette entente est formulée pour le terrain comprenant les installations sportives érigées au terrain municipal;



Municipalité de Lotbinière

Initiales du Maire _____
Secrétaire-Trésorière _____

Attendu que depuis 1974, l'organisme est existant et gère les installations pour les activités relevant de cet organisme et qu'il y a lieu d'officialiser le tout;

Il est proposé par monsieur Philippe Jean,
Appuyé par monsieur Robert Lortie,

Et résolu unanimement de désigner les Loisirs de Lotbinière Inc. comme gestionnaire des équipements sportifs et récréatifs situés sur le terrain de la municipalité pour une période de 10 ans renouvelable selon la volonté des deux parties.

Période de questions : règlement # 178-2007 de la municipalité de Lotbinière

100-2015 **Projet d'aménagement du Parc des Navigateurs**

Attendu que l'organisme La CADEF présente le projet d'aménagement du Parc des Navigateurs;

Attendu que ce projet vise l'aménagement d'aires piétonnières autour du parc des Navigateurs, de la mise en place d'une aire de repos à proximité du fleuve St-Laurent par des tables à pique-nique et de bancs de parc;

Attendu que ce projet à réaliser par les La CADEF a comme objectif de répondre aux attentes des utilisateurs du Parc des Navigateurs en donnant un meilleur accès aux cyclistes, marcheurs et utilisateurs de la rampe de mise à l'eau, la population en général ainsi que les touristes;

Il est proposé par madame Christine Lévesque,
Appuyé par monsieur Pierre Lemay,

Et résolu unanimement d'appuyer le présent projet présenté par La CADEF. Pour ce faire, la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus au projet, sous présentation, le cas échéant, du plan triennal d'immobilisations et du rapport annuel des coûts d'entretien. Le conseil municipal mandate aussi la directrice générale à fournir une aide cléricale pour la présentation et le suivi des dossiers auprès de l'organisme. La municipalité se réserve le droit de réviser le présent projet advenant une fin de non-recevoir de la part du ministère.

101-2015 **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame Christine Lévesque,
Et résolu unanimement de lever la présente séance à 20h04.

Constat

Par sa signature, le maire reconnaît qu'il approuve chacune des résolutions et conséquemment, renonce à l'exercice de son droit de veto.

Maurice Sénécal, maire

Valérie LeJeune, dir. gén. et sec.-trés.

FIN DU PROCÈS-VERBAL